



ELECTIONS DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DU LOIRET APPEL A CANDIDATURES

1. Date et modalités de votes à l'Assemblée Générale Elective :

L'Assemblée Générale Ordinaire Elective du Comité Départemental de Golf du Loiret aura lieu :

Le Samedi 9 Novembre à 10h30 au Golf de Sully

2. Composition des listes :

- Les candidats figurant sur une liste doivent être majeurs et licenciés de la FFGolf ;
- Les femmes figurant sur chaque liste sont, suivant des modalités précisées par le règlement intérieur et par le règlement organisant les opérations électorales relatives à l'élection du Comité Directeur, en nombre garantissant une représentation minimum des femmes proportionnelle au nombre de licenciées éligibles selon les statistiques de l'année précédente ;
- Chaque liste devra identifier et présenter, au moment du dépôt de candidature, sa tête de liste qui sera le Président élu du Comité du Loiret si la liste arrive en tête des suffrages ;
- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir en application de l'article 4 du règlement intérieur ;
- Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection au Comité Directeur.

Les listes de candidats doivent parvenir, par mail, sur la messagerie du Comité du Loiret avant une date et aux conditions fixées par le règlement organisant les opérations électorales.

La liste ayant obtenu le plus de voix obtient la totalité des postes à pourvoir. En cas d'égalité, est élue la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

3. Chiffres de Référence :

Les statistiques territoriales des licenciés 2023 font apparaître les résultats suivants : 3886 licenciés dont 951 féminines soit 24.5 % arrondis à 25%.

En application du Règlement Intérieur du Comité du Loiret de Golf chaque liste (*) devra comporter au moins 4 membres dont un nombre de femmes correspondant à au moins 25 % du nombre total de membres figurant sur la liste.

4. Dépôt et recevabilité des listes :

Les listes de candidats devront être réceptionnées sur la messagerie du Comité du Loiret de Golf comite45golf@gmail.com :

- Au plus tôt dès publication du présent règlement des opérations électorales ;
- Au plus tard le 11 Octobre 2024 à minuit.

5. Pièces complémentaires à fournir :

Pour être recevables, les listes doivent être complètes et accompagnées pour chaque candidat :

- De l'attestation sur l'honneur signées ;
- De la copie de la licence ou attestation de licence 2024 ;
- Du bulletin du casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;
- De la copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité).

Publié le 9 Septembre 2024 jusqu'au 11 Octobre 2024 minuit.